



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Guide pratique pour développer son offre de maintenance en hôtellerie

Mars 2024



Préface

Ce guide vient présenter les résultats de la journée d'ateliers animée par Valdelia et l'Ameublement français qui s'est déroulée le 7 mars 2024 à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.

Cette journée était placée sous le signe de la réparation et plus largement de l'éco-conception du mobilier à destination des hôtels.

Ce document a donc pour objectif de rappeler les enjeux du projet de partenariat entre OKKO Hôtels et l'Ameublement français, d'aborder son contexte réglementaire, de partager les bonnes pratiques en termes d'éco-conception et enfin d'identifier les bonnes questions à se poser pour développer son service de maintenance et réparation qui demain sera indispensable.

Table des matières

Un projet de partenariat entre OKKO Hôtels et l'Ameublement français	4
Les attentes des donneurs d'ordres	5
Le contexte réglementaire	6
Comment rendre mon produit plus durable, mieux réparable ?	10
Quels services de réparation proposer ?	11
Quels modes de contractualisation privilégier ?	12
Checklist offre de réparation.....	13
Glossaire	14

Un projet de partenariat entre OKKO Hôtels et l'Ameublement français

1. Le projet en quelques mots

Les 200 entreprises qui adressent le marché contract représentées par l'Ameublement français sont, convaincues par l'intérêt de la coconception sur les phases d'études amont des projets contract !

En 2023, face à des parcours d'achats devenus parfois illisibles, les adhérents de l'Ameublement français collaborent avec la société HOLDON et Martin Bretécher son dirigeant, pour créer un guide de collaborations qui se rêve plus efficace.

OKKO Hôtels, qui privilégie les entreprises françaises dans l'aménagement de ses hôtels (en plus d'être Entreprise à Mission), rejoint l'aventure et fait le pari de tester ces nouveaux modes de collaboration à travers un projet pilote de conception de deux concepts de chambre réalisées par des entreprises françaises adhérentes de l'Ameublement français.

Les fabricants vont donc aborder trois phases majeures :

1. Phase d'étude en coconception
2. Phase de réponse à l'appel d'offre puis sélection des fabricants pour témoins
3. Phase de fabrication des témoins en vue d'une présentation en exclusivité sur EquipHotel du 3 au 7 novembre 2024

Le guide qui suit s'insère dans le cadre de la première phase de coconception. Permettant notamment à l'ensemble des parties prenantes d'aborder les questions d'éco-conception de réparabilité des produits de façon concertée pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du projet.

2. Les enjeux

Travailler en coconception permet aussi d'intégrer l'écoconception au projet ! C'est l'occasion de montrer que les fabricants français peuvent apporter des réponses concrètes pour faciliter l'exploitation des chambres d'hôtels dès la phase d'étude, en prévoyant le moyen de réparer les meubles dès la conception. C'est également l'opportunité d'encourager tous les fabricants à réfléchir au business plan de leur offre de services en particulier la maintenance et la réparation : abonnement mensuel de réparation, partenariats avec l'écosystème de l'ESS, établir un prix unitaire de rénovation, ...

Dans ce guide, nous identifierons les bons enjeux et les priorités afin que ce type de services puissent être proposés dans la réponse à l'appel d'offre du projet OKKO Hôtels x l'Ameublement français qui sera lancé le 30 avril 2024.

Les attentes des donneurs d'ordres

OKKO Hôtels – EROZ – Laune Architecture

1. Un design durable, centré sur l'usage

Les maîtres mots : **Audace – Convivialité – Durabilité**

Les meubles doivent avant toutes choses être **fonctionnels, ergonomiques** et **compatibles avec l'usage intensif** imposé par le monde hôtelier. Les espaces se voulant modulaires (une même chambre peut accueillir un lit double comme deux lits simples), **l'adaptabilité** du produit à **l'usage** est essentielle en fonction des configurations.

La conception doit être au plus proche des **besoins**, intégrant les particularités et complexités des lieux tout en s'appuyant sur des éléments **standards** permettant aux aménagements d'être **reproductibles**. Il faut s'affranchir des **éléments** additionnels **inutiles** tout en veillant à respecter **la créativité** exprimée dans les dessins des espaces et des meubles.

Une importance toute particulière doit enfin être apportée au choix des **matériaux** et de leurs **finitions** selon les critères suivants : origines, compositions, certifications et labélisations, durabilité et recyclabilité.

2. Des services en adéquation avec les besoins

Afin de permettre aux meubles de conserver leur **aspect et fonctions**, faciliter l'entretien est primordial. Par exemple, les éléments en tissu doivent être **déhoussables** pour faciliter leur nettoyage. En complément, il est essentiel que des fiches indiquant les bonnes **consignes d'entretien** relatives aux mobiliers et aux matières qui les constituent, soient partagées au moment de la livraison.

Il est important que les équipes techniques puissent être formées aux **techniques d'entretien** et de réparation. Des **notices** de démontage et remontage des meubles devraient donc être éditées pour guider le personnel du housekeeping. La maintenance et la réparation doivent être anticipées, tout comme la fourniture des **pièces détachées** nécessaires. Les **délais et coûts d'interventions** doivent aussi être indiqués au moment de conclure l'affaire entre les donneurs d'ordre et les fabricants.

En cas d'intervention in situ ou en atelier, il faudra faire en sorte que le temps nécessaire à la réparation ait le **moins d'impact possible sur l'activité**.

3. Déplacer la logique de client-fournisseur vers celle de partenaires.

Il est capital que la relation ne s'arrête pas à l'étape de coconception mais s'établisse dans la durée, comme une véritable relation de **partenariat**.

En cas de problématique, la prise en compte de la demande, **l'écoute** et le soin apporté à la réponse sont autant d'éléments importants dans le cadre de la relation de service.

Enfin, la **confiance** et la **transparence** sont des valeurs qui doivent être communes.

Le contexte réglementaire

1. Quelle différence entre réglementation, normalisation et certification/labellisation ?

La réglementation : exigences **obligatoires** et qui doivent être respectées.
Les décrets et arrêtés français, les règlements européens, généralement repris dans les **codes** et publiés aux Journaux officiels (JORF/JOUE).



La normalisation : spécifications « techniques », règles **volontaires**.
Les **normes** (NF, NF EN, NF EN ISO), les **DTU** (document technique unifié), publiés par AFNOR.



La certification/labellisation : démarches **volontaires**, vérifiées par un organisme tiers indépendant ou par une simple auto-évaluation.
Les **référentiels** de certification/labellisation dans le cadre d'une **marque** (NF Ameublement, NF Environnement, Ecolabel européen...) ou d'un **label**.



2. La sécurité incendie

Etablissements recevant du public (ERP) de type O : hôtels et pensions de famille

Pas d'exigences de réaction au feu pour le mobilier courant aménageant la chambre

Seul le gros mobilier « pouvant compromettre l'évacuation » des occupants, selon son emplacement, doit être en matériaux de catégorie M3 « Moyennement inflammable », classement défini par la [*norme NF P 92-507 Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu.*](#)

Etablissements recevant du public (ERP) de type GHO : immeuble de grande hauteur à usage d'hôtel (plancher du dernier niveau à plus de 28 m du sol)

Communiquer **la charge calorifique (en MJoules) de son mobilier**, établie à partir des potentiels calorifiques des divers matériaux le constituant (en MJ/kg ou en MJ/m³) ;

Charge calorifique déterminée conformément à l'instruction technique relative à l'évaluation de la charge calorifique dans les immeubles de grande hauteur ;

La charge calorifique des éléments (revêtements, mobilier et agencement, stores, ...), doit être inférieure à 480 MJ/m² de surface hors œuvre nette en moyenne par compartiment ;

Si présence d'une installation fixe d'extinction automatique appropriée aux risques existants, la valeur ci-dessus peut être portée à 680 MJ/m² par compartiment.

3. La sécurité d'usage

Pour un fabricant, l'obligation générale de sécurité consiste à mettre sur le marché un produit sûr c'est-à-dire un produit qui doit présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

Avant de mettre leurs produits sur le marché, les fabricants :

1. Effectuent une analyse interne des risques
2. Rédigent **une documentation technique** contenant au moins une description générale du produit et de ses caractéristiques essentielles pour l'évaluation de sa sécurité.

Également, selon le cas :

- Une analyse des risques que le produit est susceptible de présenter et des solutions adoptées pour éliminer ou atténuer ces risques, y compris les résultats de tout rapport concernant les essais réalisés par le fabricant ou par une autre partie pour leur compte ;
- La liste des normes pertinentes ou d'autres éléments, appliqués en tout ou partie pour satisfaire à l'obligation générale de sécurité.

Certains critères représentent une plus forte criticité :

Sièges :

- Stabilité et plus particulièrement la stabilité vers l'arrière
- Résistance à la charge statique sur l'assise, le dossier, l'accotoir (si applicable)
- Résistance au choc sur l'assise

Norme NF EN 16139 : Mobilier - Résistance, durabilité et sécurité - Exigences applicables aux sièges à usage collectif (+ NF EN 1728 et NF EN 1022 pour les méthodes d'essai)

Tables :

- Stabilité
- Résistance à la charge statique verticale et horizontale
- Durabilité verticale (force 300 N – 10000 cycles)

Norme NF EN 15372 : Ameublement - Résistance, durabilité et sécurité - Exigences applicables aux tables à usage non domestique (+ NF EN 1730 pour les méthodes d'essai)

Rangements :

- Stabilité, y compris avec extraction des parties mobiles
- Résistance à la charge statique verticale
- Résistance à la charge des abattants, portes pivotantes et tiroirs suivant la hauteur de ces composants

Norme NF EN 16121 + A1 : Meubles de rangement à usage collectif — Exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité (+ NF EN 16122 pour les méthodes d'essai)

Tout mobilier :

- Exigences vis-à-vis des risques de coincement, cisaillement, compression...

Fascicule de documentation FD CEN/TR 17202 : Ameublement - Lignes directrices générales de sécurité - Coincement des doigts

- Règles de sécurité électrique

Document de référence UTE C15-801 (juin 2012) : Installations électriques à basse tension - Mobiliers comportant un équipement électrique - Mise en œuvre des règles de sécurité électrique

4. La qualité des surfaces

Quelques recommandations de qualité/durabilité des surfaces :

Surfaces textiles des sièges :

- Solidité des coloris à la lumière (xénotest – **norme NF EN ISO 105B02**) : Bleu 6
- Tenue à l'abrasion (Martindale – **norme NF EN 14465** Annexe A) : 40 000 cycles
- Solidité des coloris au frottement sec, humide et sueur (**norme NF EN ISO 105X12**) : Frottement sec : entre gris 4 et gris 5 / Autres : Gris 4

Mousses de rembourrage :

- Tenue à la fatigue dynamique (**norme NF EN ISO 3385**) : moins de 5% de perte en épaisseur et moins de 25% de perte en dureté

Surfaces cuir des sièges :

- Solidité des coloris à la lumière (xénotest - **norme NF EN ISO 105B02**) : Bleu 6
- Détermination de l'élasticité (du pochage) (**NF EN ISO 20932-2 & NF EN ISO1856**) : Déformation du cuir < 7mm et déformation rémanente de la mousse < 8%
- Solidité des coloris au frottement sec, humide et sueur (**norme NF EN ISO 11640**) :

Type de frottement	Echelle de gris	Cuir aniline et velours nubuck	Cuir pigmenté semi-aniline	Cuir pigmenté
à sec	gris ≥ 3	50 cycles	500 cycles	500 cycles
humide	gris ≥ 4	50 cycles	150 cycles	250 cycles
sueur	gris ≥ 4	50 cycles	80 cycles	80 cycles

Quelques recommandations de qualité/durabilité des surfaces solides à base de bois avec revêtements ou finitions :

Résistance de la surface à la rayure circulaire (norme NF EN 15186) :

- Surfaces verticales : Force F > 0,7 Newton (premières rayures visibles)
- Surfaces horizontales vernies/laquées : F > 1 N
- Surfaces horizontales avec revêtement PPSM/stratifié : F > 1,4 N

Résistance de la surface horizontale à l'abrasion (norme NF EN 15185) :

- n > 80 tours (point de première usure)

Résistance de la surface horizontale aux chocs (norme NF D 60-050) :

- Bille 50 mm/500 g, hauteur de chute 25 cm : 80% des impacts de test sans rupture du film de surface

Tenue aux liquides :

- Résistance de la surface aux liquides froids (**norme NF EN 12720+A1**) : Café / Alcool à 96° / Huile : cotation entre 5 et 3 dans les 3 cas

Tenue à la lumière :

- Tenue de la surface à la lumière (**norme NF EN 15187**) : sous une irradiance « Bleu 6 », le contraste final doit être compris entre gris 5 et gris 4

5. Pour aller plus loin

La réglementation :

- Réglementation incendie ERP => page web <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684>
- Réglementation incendie IGH => page web <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000025169277/2024-02-21/>

La normalisation :

- Code de la consommation - Obligation générale de sécurité (Articles L421-1 à L421-7) => https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032222713/#LEGISCTA000032225454
- Normalisation des meubles => page web sur site BNBA : <https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2023/05/2023-BNBA-Rapport-de-situation-de-la-normalisation-Ameublement.pdf>

La certification / labellisation :

- Marque de qualité NF Mobilier professionnel => page web sur site FCBA <https://www.fcba.fr/certifications/nf-mobiliers-professionnels/>

Comment rendre mon produit plus durable, mieux réparable ?

Il est question ici d'enjeux d'écoconception, en permettant à **un meuble de remplir sa fonction sur un temps plus long et si nécessaire d'être réparé**. Il s'agit de se questionner dès les phases d'études sur les choix des matières ainsi que sur l'assemblage à réaliser afin de limiter le risque financier sur les années d'exploitation de l'hôtel en évitant par exemple de devoir racheter du mobilier ou d'immobiliser des chambres etc...

1. Optimiser les matières premières

Nature des matières :

- Favoriser les matières premières issues de **ressources renouvelables** gérées durablement.
- Optimiser le taux d'intégration de **matières réutilisées ou recyclées**.
- Privilégier des **matières recyclables** (mono matière, sans adjuvants, pour lesquelles les filières de recyclage existent en France à une échelle industrielle)

Juste qualité et quantité :

- **Adapter la quantité, la qualité et la robustesse** des matières à la juste fonction et à la durée d'usage réelle.
- **Optimiser le nombre d'éléments** et de matières, tendre vers le « juste nécessaire ».

Matières certifiées et locales :

- Favoriser les matières **certifiées** ou **labélisées** (ex : bois PEFC ou FCS).
- Favoriser **les fournisseurs locaux** pour réduire les distances de transport et augmenter la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

2. Ecoconcevoir pour allonger la durée d'usage

Analyse produit et communication :

- Réaliser une **Analyse du Cycle de Vie** des produits pour connaître leurs impacts et pouvoir les réduire
- Tester la **résistance** et la **sécurité** des produits en laboratoire (*Ref partie précédente*)
- Maîtriser la **communication environnementale** (Norme ISO14020) : les arguments avancés doivent être : Pertinents, Exacts, Vérifiables et Non-trompeurs

Réparabilité :

- **Anticiper les risques d'usure** et de casse et communiquer sur les **bonnes pratiques d'entretien**
- Assurer la **démontabilité** des pièces d'usure. Ne rien coller qui devra être démonté
- Garantir la disponibilité sur le long terme de **pièces détachées**
- Faire de la pédagogie via des **notices de démontage** et de remise en état

Modularité et intemporalité :

- Proposer des **solutions modulables, évolutives**. (permettant aux meubles de suivre la modularité de la chambre)
- Intégrer des **pièces** communes et **standards**.
- Favoriser les designs intemporels limitant les risques « **d'obsolescence** » esthétique.

Quels services de réparation proposer ?

Il existe différentes possibilités d'intervention. Le mode de réponse à privilégier doit être choisi au regard des contraintes du client. Par exemple, en lui permettant de bénéficier d'un mobilier de prêt, le temps de la réparation, afin de permettre la continuité de ses activités ; ou bien en identifiant le moment le plus opportun pour planifier la mission.

Les modes de réponses possibles :

1. Atelier de réparation internalisé à l'entreprise

- Anticiper les enjeux de **conditionnement** pour permettre le retour des produits
- Maîtriser les **coûts et impacts** générés par les transports logistiques
- S'appuyer sur les **compétences de l'équipe SAV** existante
- Aménager un **espace et une logistique dédiés** à la réparation au sein de l'atelier (plans de travail, matériels, stocks de pièce, ...)
- Rendre flexible l'**organisation** et mon outil de production

2. Atelier de réparation externalisé

- Identifier **les savoir-faire nécessaires** et les partager à des artisans ou fabricants locaux
- S'appuyer sur les **prestataires de montage ou partenaires locaux (industriels, artisans...)**
- Créer des **relais locaux** (ateliers et stocks de pièces) au sein de structures locales de l'Economie Sociale et Solidaire pour doubler l'impact : **environnemental et social**
- Définir la **responsabilité** des parties et les **modes de rémunération pour ces missions**

3. Intervention in situ

- Dédier une équipe ou faire intervenir un partenaire, en étant attentif à la **place disponible** chez le client hôtelier, à la disponibilité des pièces détachées et conditions de réparation
- Permettre la **continuité d'activité** du client (mise à disposition d'un produit de remplacement le temps de l'intervention, ...)
- Enjeux de coactivité, **planifier les interventions** aux moments les plus opportuns.
- Disposer des **matériels portatifs** nécessaires.

4. Réparation réalisée en autonomie par le client

- **Former** les personnels en charge des interventions (partage de **notices, guides, ou tutoriels**)
- Rendre les **pièces détachées** nécessaire à la réparation disponibles (**stock** chez le client)
- Communiquer les **bonnes pratiques d'entretien** afin de limiter le risque d'usure prématurée
- Avoir la capacité d'intervenir en **support** avec **diagnostic à distance** via photos ou vidéos

Quels modes de contractualisation privilégier ?

Une fois le mobilier conçu pour être durable et réparable, puis le service de réparation déterminé, l'ensemble doit être cadré au travers de la contractualisation. En fonction des choix réalisés en amont, plusieurs modes de contractualisation peuvent être employés afin de correspondre au plus proches des besoins et attentes des parties. Le mode de contractualisation proposé peut aussi être un aspect différenciant dans un contexte concurrentiel.

1. Vente du produit + facturation de la réparation à l'instant T

- Définir la **garantie commerciale** la plus adaptée
- S'assurer de la **disponibilité des pièces détachées** X années après la fin de la commercialisation
- Afficher un **prix unitaire de réparation (PUR) indicatif** des réparations futures même s'il n'est pas encore facturé

2. Vente du produit + prépaiement de la réparation

- Identifier les **cas probables** et usures potentielles puis définir un **coût de remise en état** pour chacun des différents cas de figure
- Proposer le prépaiement de la réparation **au moment de la vente** du produit

3. Vente du produit + abonnement de maintenance et réparation

- **Lisser les coûts** potentiels de réparation par mois, trimestre ou année
- Intervenir régulièrement chez le client afin de réaliser des **actions de maintenance préventive**, par exemple tous les 2 ou 5 ans avec ou sans phasage (20% des chambres / an)
- **Valoriser la démarche** en communiquant les kilos de carbone économisés grâce au service de maintenance, dans le cadre des obligations réglementaires relative au CSRD

4. Offre globale Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération

- Proposer la **location** pour mettre à disposition le mobilier, à privilégier pour des produits qui changent régulièrement comme les espaces de restaurations
- Démarrer la relation par une étape de **coconception** afin de répondre au juste besoin
- Inclure dans **l'offre globale** : la maintenance, la réparation et l'évolution des produits concernés
- Prévoir la **formation des équipes** techniques du client
- Prévoir des **temps de retours d'expériences** réguliers, dans une démarche d'amélioration continue

Checklist offre de réparation

- Est-ce que je possède **la compétence** de réparation en interne ?
- Est-ce que mon **outil de production** existant me permet de réaliser cette opération ?
- Est-ce que mon **organisation** interne me permet de réaliser cette opération ?
- Si ce n'est pas en interne, est ce que j'ai déjà un **partenaire** qui pourrait réaliser cette mission pour mon compte ?
- Est-ce que j'ai accès aux **pièces détachées** nécessaires ?
- Est-ce que j'ai identifié qu'elles étaient les principales **pannes ou casses** de mes produits ?
- Quels sont les sous-ensembles concernés ? Quelle serait la **fréquence de remplacement** / réparation ?
- Est-ce que ces éléments sont facilement **démontables** ? Est-ce que le client peut effectuer la réparation en autonomie ?
- Est-ce que je peux rendre ces éléments plus **durables/robustes** dès la phase de conception ?
- Est-ce que j'ai pu estimer le **temps est nécessaire** pour réparer ces casses ou pannes ?
- Est-ce que j'ai besoin de réaliser des **investissements** pour développer ce service (achat d'outillage) ?
- Est-ce que j'ai besoin de recruter du **personnel supplémentaire** ? Ou former mon personnel existant ?
- Est-ce que j'ai déjà défini un **taux horaire** de main d'œuvre ?

Glossaire

ACV : acronyme

L'analyse de Cycle de Vie est la méthodologie permettant d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de sa vie, à travers des critères environnementaux et sociaux ; quantitatifs et qualitatifs.

Impact environnemental : nom masculin

L'impact environnemental est l'ensemble des modifications de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet ou produit de sa conception à sa "fin de vie". Les principaux impacts environnementaux portent sur : le changement climatique, la consommation de ressources, la pollution (air, eau, sol...) ...

RSE : acronyme

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable (environnementaux et sociaux).

Eco-organisme : nom masculin

Organisation à but non lucratif, l'éco-organisme est en charge d'assurer la collecte, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Sa gouvernance est assurée par les metteurs en marché des produits concernés. Son fonctionnement est financé par l'Eco-contribution. Financement qui permet également le développement de solutions permettant de réduire l'impact environnemental des produits en fin de vie.

Eco-contribution : nom féminin

L'éco-contribution, est une participation financière incluse dans le prix final de vente des produits neufs et reversée aux éco-organismes. Il est calculé en fonction de la typologie et du poids du matériau majoritaire du produit concerné.

Economie circulaire : nom féminin

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des ressources.

Contrairement à l'économie linéaire où les ressources sont extraites, transformées en produits puis jetées en fin de vie, l'économie circulaire promeut la réutilisation, la réparation, le recyclage et la valorisation des produits afin de prolonger leur durée de vie et de réduire l'impact sur l'environnement.

Eco-conception : nom féminin

Il s'agit d'une démarche préventive qui vise à réduire les impacts sur l'environnement, d'un produit ou d'un service, en travaillant sur l'ensemble de son cycle de vie, tout en conservant ses qualités d'usage (ADEME).

Dans les cas des éléments d'ameublement, réaliser un projet d'éco-conception peut englober des actions comme l'allongement de la durée d'usage, l'allègement, le choix de matières biosourcées ou recyclées etc. Pour en savoir plus : [L'éco-conception \(site ADEME\)](#)

Upcycling : nom masculin

L'upcycling consiste à créer et fabriquer de nouveaux produits (des meubles par exemple) à partir de pièces ou de matières issues des flux de déchets. La transformation de ces matières vise à leur apporter une nouvelle valeur ajoutée, souvent en les détournant de leur utilisation première. On parle aussi de réemploi de matières, d'utilisation de matières de seconde vie ou de surcyclage.

Recyclage : nom masculin

Définition du code de l'environnement (Article L541-1-1) : toute opération de valorisation par laquelle les déchets [...] sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Dans le cas des éléments d'ameublement, on entend par recyclage la transformation des déchets collectés en matière recyclée. Par exemple, le bois issu des déchets d'éléments d'ameublement est broyé, séparé des autres matières pour être réintégré ensuite dans la fabrication de panneaux à base de bois.

Recyclabilité : nom féminin

La recyclabilité se définit comme l'aptitude d'un produit à être recyclé. Cela dépend de plusieurs critères comme la capacité du produit à être efficacement collecté, trié et recyclé à l'échelle industrielle et en pratique. L'absence de perturbateurs du tri et de recyclage dans la composition du produit est également un critère influençant sa recyclabilité. Les outils permettant d'évaluer la recyclabilité sont mis à disposition par les éco-organismes.

Réemploi : nom masculin

Définition du code de l'environnement (Article L541-1-1) : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Exemple : le propriétaire d'un bureau le confie à une association car il n'en a plus besoin. Ce bureau est vendu à un particulier pour la même utilisation, on parle alors de bureau « réemployé ».

Réparation : nom féminin

Le terme de réparation est utilisé dans son sens « commun » de remise en état de fonctionnement d'un bien. Il est également cité dans le Code de l'environnement pour l'étape de préparation à la réutilisation comme opération permettant la réutilisation d'un bien (ADEME).

Dans le cas des éléments d'ameublement, les étapes de réparation sont par exemple le contrôle, le démontage et le remplacement des pièces défectueuses ou manquantes etc. On parle également de réfection, remise en état, retapage, retouche.

Réutilisation : nom féminin

Définition du code de l'environnement (Article L541-1-1) : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Exemple : Le propriétaire d'un bureau s'en défait, il est collecté comme un déchet et une association le récupère et réutilise les matériaux pour fabriquer une table, on parle dans ce cas d'une table « réutilisée ».

Reconditionnement : nom masculin

Intervention permettant de restituer les fonctionnalités d'un produit, afin que celui-ci réponde aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre (ADEME)

PUR : acronyme

Le Prix Unitaire de Réparation, par Martin Bretécher (Holdon Paris), est la provision de ce qu'une réparation coûterait à un exploitant pour étendre la durée de vie d'un produit à son maximum. Cela témoigne d'une connaissance produit, de ses forces et faiblesses au cours de son utilisation et de l'anticipation de son usure (Source : Martin Bretécher).

Loi AGECE, 2020 : La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

CSRD, 2021 : La Corporate Sustainability Reporting Directive modifie les exigences en reporting extra-financier et les enjeux de développement durable dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques d'une entreprise.